AFFAIRE N° 25. - Autorisation de passer un contrat d'entretien avec la Maison BLANCHE BIRGER pour les machines n°s 235 428 et 236 380 dont la garantie est arrivée à expiration le 15 Mai 1968

Le Maire donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

J'ai l'honneur de vous prier de m'autoriser à renouveler le contrat que la Commune a passé avec la Maison BLANCHE BIRGER pour l'entretien de deux machines n°s 235.428 et 236.380 (modèles 107 76 AB et 107 76 CB) dont la garantie est arrivée à expiration le 15 Mai 1968.

Ce contrat de renouvellement est valable du 15 Mai 1968 au 15 Mai 1969 pour un montant forfaitaire de 37.498 Frs CFA. Les crédits correspondants sont prévus au chap. 932 art. 6314 du budget 1968 "Entretien du Mobilier".

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
St Denis le 4 juillet 1968
P. le Préfet
Le Secrétaire Général
signé : Ph. Kessler

Pour copie conforme
St Denis le 4 juillet 1968
P. le Préfet
p. le Directeur des A.F. et
signé : Omer [illegible]